

SAINT CRÉPIN D'AUBEROCHE

BULLETIN D'INFORMATION

Janvier 2021



Mairie de
Saint Crépin d'Auberoche

Téléphone : 05 53 02 87 87
Télécopie : 05 53 02 87 88
secretariat@saintcrepindauberoche.com
www.saint-crepin-dauberoche.fr



Bonne année 2021

Madame, Monsieur, Chers administrés,

J'ai le plaisir de vous adresser, au nom du Conseil Municipal et du personnel communal, mes vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année.

Qu'elle vous apporte santé et bonheur malgré les difficultés que nous connaissons et les incertitudes sur l'avenir.

Le 15 Mars dernier, vous avez élu un nouveau Conseil Municipal et nous vous en remercions chaleureusement.

La nouvelle équipe, expérimentée et motivée, est à présent en ordre de marche pour engager notre commune sur la voie de la modernisation.

Les projets à réaliser sont certes ambitieux mais d'une importance capitale pour Saint Crépin.

Aujourd'hui, force est de constater que notre commune ne possède aucun commerce de proximité !

Pourtant, face aux problèmes croissants de mobilité, et aux besoins grandissants de la population qui connaît une évolution démographique positive ces dernières années, l'implantation de petits commerces est devenue indispensable en milieu rural.

L'objectif est de proposer des services qui ne sont pas ou plus assurés dans la commune : café - bar, épicerie, dépôt de pain avec la vente de produits locaux, relais postal...

L'idée directrice du projet est de concevoir ce tiers - lieu comme un espace multi services favorisant la convivialité, un lieu de vie associatif et culturel, un lieu qui crée du lien social !

Par ailleurs, avec l'aménagement d'une plaine de loisirs, en prolongement des équipements déjà réalisés, le principe est de créer un espace naturel composé de plantations d'arbres, de haies arbustives d'esprit champêtre et comportant des espaces ludiques destinés aux jeunes générations.

Vous serez bien sûr associés à ces projets dans le cadre d'une démarche participative que souhaite engager le Conseil Municipal.

L'année 2020 aura été marquée par la Covid-19, d'abord détectée dans une province chinoise, qui s'est propagée au monde entier. Cette pandémie a déjà tué plus d'un 1,9 million de personnes dans le monde.

Prenez soin de vous, de vos proches et appliquez les gestes barrière.

Vous pouvez compter sur notre engagement et notre détermination au service de tous, pour que St Crépin reste une commune attractive et dans laquelle il fait bon vivre !

Clovis TALLET

LE CONSEIL MUNICIPAL 2020

Maire : **TALLET Clovis** - 62 ans - Technicien principal territorial

1ère adjointe : **MALKI Jacqueline** - 71 ans - Retraitée PTT

2ème adjoint : **ROUSSEL Patrick** - 47 ans - Gérant de magasin

3ème adjointe : **LAMI Myriam** - 47 ans - Chef de service SDE 24

Conseiller municipal : **BAYLE Jean-Marc** - 68 ans - Retraité de l'enseignement agricole

Conseiller Municipal : **HAZELAS Damien** - 33 ans - Technicien assistance clientèle

Conseiller Municipal : **DE JONCKHEERE Romain** - 72 ans - Retraité de l'environnement

Conseillère Municipale : **DEVAUX Véronique** - 49 ans - Infirmière anesthésiste

Conseillère Municipale : **OBOEUF Audrey** - 38 ans - Assistante commerciale

Conseillère Municipale : **SCHLERNITZAUER Solange** - 62 ans - Retraitée de l'enseignement

Conseiller Municipal : **SIMEON Jacques** - 72 ans - Retraité RATP

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Finances - Budget

- Jacqueline MALKI
- Myriam LAMI
- Jean-Marc BAYLE
- Audrey OBOEUF
- Damien HAZELAS
- Solange SCHLERNITZAUER

Voirie Communale - Bâtiments

- Jacqueline MALKI
- Jacques SIMEON
- Damien HAZELAS

Communication

- Myriam LAMI
- Jean-Marc BAYLE
- Audrey OBOEUF
- Damien HAZELAS
- Solange SCHLERNITZAUER

Jumelage

Président : Jean-Marc BAYLE

- Véronique DEVAUX
- Patrick ROUSSEL
- Romain DE JONCKHEERE
- Myriam LAMI
- Clovis TALLET



Environnement - Agriculture

- Jean-Marc BAYLE
- Romain DE JONCKHEERE
- Jacques SIMEON
- Damien HAZELAS

Culture - Animations - Loisirs

- Solange SCHLERNITZAUER
- Jacqueline MALKI
- Patrick ROUSSEL
- Myriam LAMI
- Véronique DEVAUX
- Audrey OBOEUF

Commission d'Appel d'Offres

Président : Clovis TALLET

Titulaires : Myriam LAMI

Jean-Marc BAYLE

Audrey OBOEUF

Suppléants : Damien HAZELAS

Solange SCHLERNITZAUER

Patrick ROUSSEL

LES REPRÉSENTANTS DANS LES DIVERS ORGANISMES

NOM DE LA STRUCTURE	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Syndicat des Energies de la Dordogne (SDE 24)	Clovis TALLET Romain DE JONCKHEERE	Solange SCHLERNITZAUER Damien CHAZELAS
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Thenon (SIVS)	Myriam LAMI Audrey OBOEUF	Solange SCHLERNITZAUER Véronique DEVAUX

Conseillers communautaires « Le Grand Périgueux »

Titulaire : Clovis TALLET, Maire

Suppléant : Jacqueline MALKI, 1^{er} Adjoint

SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement)

Jean-Marc BAYLE

CLETC du Grand Périgueux (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)

Véronique DEVAUX

Programme Habitat « Amélia 2 » du Grand Périgueux

Jacqueline MALKI

« Schéma cyclable » du Grand Périgueux

Patrick ROUSSEL

Comité de gestion Gymnase de St Pierre

Patrick ROUSSEL

Myriam LAMI

Conseiller de la Défense

Jacques SIMEON

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Président : Clovis TALLET

Vice - Présidente : Audrey OBOEUF

Nommés par le Conseil Municipal

MALKI Jacqueline
LAMI Myriam
OBOEUF Audrey
CHAZELAS Damien

Nommés par Le Maire

TRARIEUX René
DELRIEUX Roselyne
SOUNALET Danielle
DURAND Armand

RÉALISATION DE BORNES SEMI - ENTERRÉES

La collecte des ordures ménagères est désormais une compétence du Grand Périgueux.

Dans ce cadre, un nouveau système de contenants remplace les bacs roulants traditionnels.

Environ 700 bornes de collecte seront installées sur le territoire du Grand Périgueux.

Sur notre commune, 7 points d'apports volontaires ont été créés ;

Pour chaque emplacement, le Grand Périgueux a pris en charge la totalité de la fourniture de cet équipement et 50 % du génie civil.

La commune s'est acquittée d'un montant 17 000 € pour les 7 points d'apport volontaires.

Le point de collecte de la Mairie est équipé d'un container à verre.

Les journaux et magazines peuvent désormais être déposés dans les containers destinés au tri sélectif.



LE TRÈS HAUT DÉBIT



Sous répartiteur optique de Saint Crépin d'Auberoche

L'arrivée de la fibre a pris un peu de retard avec la pandémie qui a quelque peu compliqué l'organisation des chantiers !

Quoi qu'il en soit, les travaux avancent et nous devrions bénéficier du très haut débit prochainement.

Les opérateurs (Orange, Bouygues, SFR,...) démarcheront les futurs clients pour un abonnement au très haut débit, soit pour notre secteur du 100 Méga bits par seconde (Mbps).

L'arrivée imminente du Très Haut Débit est une très bonne nouvelle pour notre commune et pour les territoires ruraux en général.

TRAVAUX DE VOIRIE

La commune a réalisé en 2019 un programme conséquent de travaux de voirie sur les routes suivantes :

- Route Jean Nouvel entre la place Chapdeville et la route de Leygalie.
- Chemin de Russa entre Petit-Vertiol et Bas Russa.
- Route Eugène Le Roy entre le Bourg et la Tuilière.
- Route Joséphine Baker entre la Tuilière et le chemin de la Place Ronde.
- La route de la Fontaine entre la route Eugène Le Roy et Chabaneix.
- Route Simone Veil de la RD 6089 à la limite de Bassillac et Auberoche.
- Route Daumesnil du Bourg à Puygaufier.

Un montant de 150 000 € a été consacré à l'amélioration du réseau routier communal en 2019.

La société COLAS SUD-OUEST a été retenue suite à une procédure d'appel d'offres réalisée dans le cadre d'un groupement de commandes du Grand Périgueux.



PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT : AMELIA 2

Le dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat Amélia2 ambitionne de réhabiliter 1455 logements anciens privés d'ici 2024.

En plus des aides financières pour les travaux, le Grand Périgueux et ses partenaires, dont notre commune fait partie, proposent une assistance technique et administrative gratuite pour faciliter la réalisation de vos projets.

- Pour les réalisations concrètes
- Accompagner la rénovation énergétique des logements individuels et des copropriétés.
- Adapter les logements pour permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap de vivre chez elles le plus longtemps possible
- Agir sur les situations d'habitat indigne et les logements très dégradés en proposant une réhabilitation globale du logement
- Mettre aux normes les assainissements individuels ou les créer lorsque ceux-ci n'existent pas.
- Ravalser les façades

Vous envisagez des travaux dans votre logement ? Renseignez-vous

Tél. 05 33 12 00 79

Mail: contact@amelia2.fr

Internet: www.amelia2.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/aidespubliquesAmelia2/>

Qui finance Amélia2 ?

Le Grand Périgueux, les 43 Communes, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil Départemental de la Dordogne et selon les types de travaux et les situations, les caisses de retraite.

Où ?

Le logement doit être situé sur l'une des 43 Communes du Grand Périgueux.

Le Bonus Développement Durable est possible selon la nature du matériel et des matériaux utilisés.

Une équipe choisie par le Grand Périgueux, composée de professionnels, est à votre écoute pour vous aider à chaque étape dans votre projet et vos démarches.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

COMMENT S'ORGANISE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ?

Vous êtes un particulier ? Vous résidez sur le Grand Périgueux ? Vous pouvez bénéficier de la collecte des objets encombrants !

Elle est limitée à 1m³ par foyer et à 2 collectes par an .

Le jour de la collecte, vous devez déposer vos objets, en bordure de la voie publique

Qui contacter ?

Pour notre commune, vous devez contacter :

ENTRETIEN 24 au 05 53 08 82 10



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

QU'EST-CE QU'UN PLUI ?

La loi dite « Grenelle 2 », puis la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (Alur), imposent aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ayant compétence en matière d'urbanisme - c'est le cas du Grand Périgueux - de réaliser un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Ce document stratégique établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Il détermine les grandes orientations de demain en termes d'aménagement : les futurs quartiers, les nouveaux équipements, la politique de transport, les secteurs agricoles ou naturels à préserver...

Le PLUi est opposable aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) depuis le 19 décembre 2019.

LES DIFFERENTES COMPOSANTES DU PLUI

1. **Rapport de présentation** : ce document permet d'avoir une vision globale des choix et des objectifs retenus pour le PLUi. Il comprend un résumé non technique (1.5), un diagnostic (1.1), une évaluation de l'état initial de l'environnement (EIE) (1.2), un descriptif du projet (1.3), et une évaluation environnementale (1.4).
2. **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** : ce document établit les choix politiques qui sont faits c'est-dire les objectifs chiffrés pour le territoire concerné.
3. **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : elles comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements, l'écologie et le paysage en cohérence avec le PADD.
4. **Programmes d'Orientations et d'Action (POA)** : il comprend toute mesure ou tout élément d'information nécessaire à la mise en œuvre de la politique de l'habitat, des transports et des déplacements, ainsi que du climat, de l'air et de l'énergie, définie par le plan local d'urbanisme qui tient lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH), de Plan de Déplacements Urbains (PDU) et de Plan Climat Air Energie territorial (PCAET).
5. **Zonages** : Ce sont les plans de chaque commune. Quatre types de zones existent : les zones U signifient urbanisées, les zones AU à urbaniser, les zones A agricoles et les zones N naturelles.
6. **Règlement** : ce document contient les dispositions applicables à chaque zone.

Les annexes : elles comprennent les servitudes d'utilité publiques, la liste des emplacements réservés,....

CONSULTER LE PLUI

Vous pouvez accéder à l'intégralité des documents en ligne

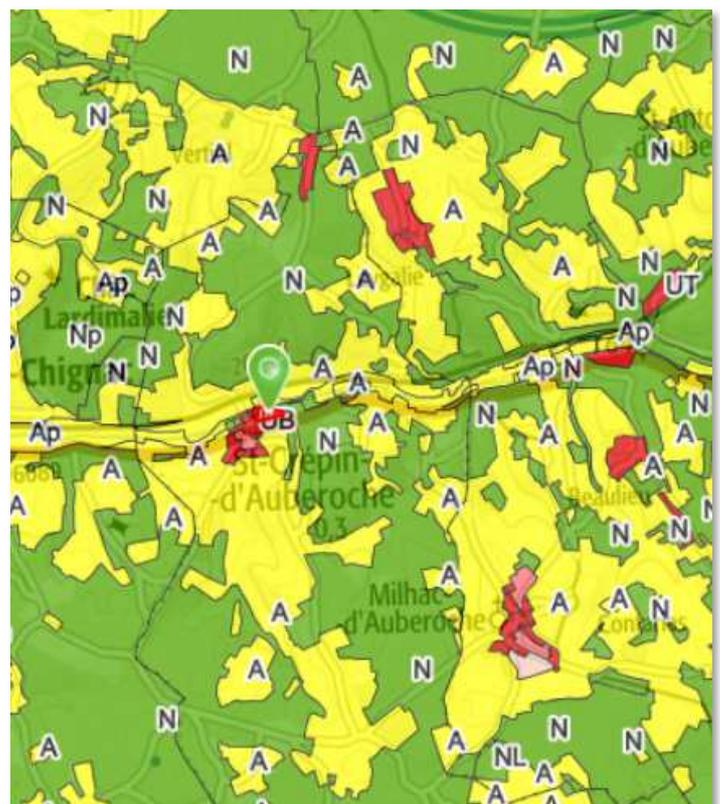
soit via [Géoportail](#) (outil national)

soit via [Isigéo](#) (outil départemental)

Vous pouvez également contacter les services de la Mairie qui tiennent à votre disposition les documents approuvés (plans de zonage, règlements de secteurs...) et qui vous répondrons aux questions concernant ce nouveau document d'urbanisme qui remplace la carte communale.

Contacts Mairie :

Téléphone : 05 53 02 87 87
Télécopie : 05 53 02 87 88
secretariat@saintcrepindauberoche.com
www.saint-crepin-dauberoche.fr



CRÉATION DE LA PAGE FACEBOOK DE LA MAIRIE

Rejoignez-nous sur Facebook : Quoi de neuf à Saint Crépin d'Auberoche ?



La commune de Saint Crépin d'Auberoche vient de créer sa page Facebook !

Gagner en rapidité, en réactivité et pouvoir communiquer davantage, améliorer les services aux usagers, tels sont les objectifs affichés par notre commune !

C'est ainsi qu'avec la nouvelle équipe municipale et la commission communication, nous avons fait le pari des pages du réseau social.

Cette page est administrée par Audrey OBOEUF

OUVERTURE D'UNE BIBLIOTHÈQUE

Bibliothèque municipale : le projet avance

Les différents ouvrages déjà présents ou récemment acquis par la mairie, ont été triés, répertoriés et référencés.

Parallèlement à cela, l'aménagement d'un espace dédié, dans l'enceinte de la mairie, est à l'étude et devrait être réalisé prochainement. Notre souhait est de faire de ce lieu, un endroit convivial, chaleureux, vecteur de lien social et d'échanges, aussi bien pour les adultes que pour les enfants.

Ce projet devrait aboutir durant le 1^{er} semestre 2021 et nous sommes impatients de vous y accueillir pour vous faire découvrir les livres qui vous intéressent parmi les 530 ouvrages que compte cet espace.



DES NOUVELLES DU JUMELAGE

Saint Crépin est maintenant jumelée avec Valderredible au nord de l'Espagne.

Ce jumelage a été facilité par la volonté commune de la Région de Cantabrie et du Conseil Départemental de la Dordogne de développer leurs relations culturelles.

Dans ce cadre notre commune bénéficie d'une subvention du Conseil Départemental pour développer les échanges : accueil, déplacement, projets ...

Après un premier contact en 2018, une délégation municipale de Saint Crépin s'est rendue à Valderredible en avril 2019 pour signer la charte de jumelage par nos deux maires Fernando FERNANDEZ et Clovis TALLET.

La venue de la délégation de Valderredible était prévue au printemps 2020. Elle a été reportée à 2021 à cause de la crise sanitaire.

Notre volonté est que les habitants partagent et s'approprient ce jumelage afin qu'ils apportent leurs idées et s'impliquent dans les actions.



DÉPART À LA RETRAITE DE JEAN-PIERRE DESCHAMPS



Jean - Pierre prendra sa retraite le 1er Janvier 2021.

Jean-Pierre a intégré la fonction publique territoriale le 1er Octobre 1986 à la Mairie de St Geyrac dans un emploi à mi-temps.

C'est le 1er Janvier 1989, qu'il est recruté par la Mairie de Saint Crépin d'Auberoche également à mi-temps, en qualité d'aide ouvrier professionnel.

Le 1er Juillet 1989, il est nommé agent d'entretien.

Le 1er Janvier 1996, il devient agent technique, grade au sein duquel il gravira les échelons au gré de son ancienneté.

Compte - tenu de ses qualités professionnelles, Jean-Pierre a été nommé agent de maîtrise sur proposition de notre collectivité à compter du 1er Janvier 2006.

En raison du surcroît de travail généré par la construction du bâtiment de la Mairie, de la salle d'animation et de l'aménagement du Bourg, le Conseil Municipal a décidé de proposer à Jean- Pierre un temps complet à compter du 1er Janvier 2007.

D'un contact toujours très agréable, Jean-Pierre a été un agent communal, discret, sérieux, disponible et expérimenté. Courtois, affable, il était très apprécié de nos concitoyens pour sa gentillesse, son dévouement et animé d'un grand sens du service public.

Il a réalisé manuellement un important travail d'entretien et de nettoyage des chemins ruraux. Par la suite, il a pu découvrir la mécanisation avec l'acquisition par la commune d'un tracteur équipé d'une épaveuse qu'il a d'ailleurs rapidement pris en main.

Entretien des routes, des espaces verts, plomberie, peinture, soudure, mécanique et cette liste n'est sûrement pas exhaustive, Jean-Pierre a été un agent indispensable pour les services qu'il a rendu à notre commune pendant ces années.

Fonctionnaire territorial, Jean-Pierre était un agent très consciencieux, courageux, animé d'un excellent état d'esprit.

En récompense de son dévouement au service de la commune de Saint Crépin, la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale - Echelon Argent - a été remise à Jean-Pierre lors de la cérémonie des vœux début 2009.

Avec le Conseil Municipal, le personnel communal, et tous ceux qui l'ont côtoyé, nous souhaitons à Jean-Pierre une excellente retraite.

Bonne retraite Jean - Pierre

Recrutement de Charles MAIROT

Charles MAIROT vient de rejoindre les services de la Mairie de Saint Crépin d'Auberoche en remplacement de Jean-Pierre DESCHAMPS.

Agé de 24 ans, il possède déjà des qualités prometteuses qui lui permettront de s'intégrer rapidement dans son nouvel emploi.

Les missions qui lui sont confiées sont l'entretien des routes, des espaces verts et des bâtiments communaux.

Charles a déjà suivi des formations afin d'être opérationnel dans les meilleurs délais.

Nous lui souhaitons un excellent accueil au sein de notre collectivité



INFORMATIONS DIVERSES

Changement des horaires d'ouverture de la Mairie

La Mairie est désormais ouverte :

- le lundi de 14 H 00 à 18 H 00
- le jeudi de 14 H 00 à 18 H 00
- le samedi de 9 H 00 à 12 H 00

Changement d'adresse Mail

- Secrétariat de la Mairie : secretariat@saintcrepindauberoche.com
- Bureau du Maire : maire@saintcrepindauberoche.com

Brûlage des végétaux



- Le brûlage à l'air libre des déchets autres que les déchets verts est interdit toute l'année
- Le brûlage à l'air libre de déchets verts est interdit entre le 1^{er} mars et le 30 septembre
- Dans les communes urbaines (communes non listées en annexe 4), seuls les déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage peuvent être brûlés
- Tout brûlage à l'air libre doit être déclaré

Imprimé à transmettre à la mairie du lieu du brûlage au minimum 3 jours avant la date prévue

En cas de report de la date prévue, la durée de validité de la déclaration est limitée à 15 jours sous réserve du respect des périodes autorisées et des mesures exceptionnelles éventuellement déclenchées au titre de l'article 6 (épisode de pollution de l'air ambiant, sécheresse prolongée, forts vents...). Au-delà de ce délai de 15 jours, une nouvelle déclaration doit être transmise.

Attention :

- Le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales) est interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la politique agricole commune.
- Sur tout ou parties du territoire, tous les brûlages de déchets verts sont interdits pendant les épisodes de pollution de l'air ambiant prévus ou constatés tels que définis en annexe 1 (1-3).
- Le maire peut, à tout moment, interdire la mise à feu ou prescrire l'arrêt des brûlages ou des écobuages si ceux-ci présentent des nuisances pour le voisinage ou des risques pour l'environnement, ou en cas de circonstances météorologiques défavorables (sécheresse prolongée, vents forts...).

La déchèterie de St Crépin d'Auberoche :

Nouveaux horaires depuis le 1er janvier 2018 :

La déchèterie est ouverte le **mercredi de 9 H 00 à 12 H 00**

le samedi de 14 H 00 à 18 H 00.

Elle est composée de 5 bennes : Papiers cartons - Gravats - Bois
- Ferrailles - Végétaux.

Cette structure est également équipée de containers, piles et accumulateurs, batteries, huiles et graisses alimentaires, huiles de moteurs usagées.

Un container textiles usagés est également à votre disposition.

Structure



DÉCHETS
SMD3

La Rampinsolle - BP24
24660 Coulounieix - Chamiers

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de
13h30 à 16h30

09 71 00 84 24

Communication des Gîtes de France

Depuis 65 ans, les Gîtes de France ont à cœur de participer au renforcement économique des territoires, en particulier des zones rurales grâce au tourisme.

Vous êtes propriétaire d'une location de vacances ?

Vous avez un projet de création de gîte ou de maison d'hôtes ?

Rejoignez-nous !

Nous vous accompagnons dans :

- l'analyse technique de faisabilité de votre projet réalisée par des experts
- le choix de votre mode de commercialisation
- l'optimisation de vos résultats commerciaux
- la négociation d'avantages exclusifs avec des fournisseurs privilégiés

Tél : 05.53.35.50.07 E-mail : contact@gites-de-france-dordogne.fr
www.gites-de-france-dordogne.com

En Dordogne, le label Gîtes de France représente plus de 650 hébergements : gîtes, maisons d'hôtes, gîtes de groupe sur l'ensemble du département. Il apporte les conseils et l'accompagnement aux adhérents afin que ces derniers puissent proposer des prestations de qualité en toute sécurité.

Vous désirez connaître les démarches d'ouverture d'un gîte ou d'une maison d'hôtes et être accompagnés par des experts.

L'Equipe des **Gîtes de France** est disponible pour organiser une réunion d'information dans notre commune.

LA VIE DES ASSOCIATIONS :

LE COMITE DES FETES

En raison de la pandémie liée à la Covid19, le comité des fêtes de St Crépin n'a pas pu organiser ses festivités habituelles, ce que nous regrettons bien entendu.

Nous espérons vivement que l'année 2021 sera plus réjouissante, et que nous pourrons rapporter de la vie dans notre commune, et re-créeer du lien social.

Nous organiserons différents évènements (repas, soirée dansante, marché gourmand) dès que nous en serons autorisés. Au nom des membres du comité des Fêtes, nous vous souhaitons une très bonne année 2021.

Si vous souhaitez rejoindre le comité des fêtes :

comitedesfetes24@orange.fr

Club des cartes

Malgré une année 2020 fortement perturbée par la Covid 19, nous avons quand même passé de bons moments ensemble, notamment la journée "restaurant" en présence de M. le maire de Saint Crépin d'Auberoche que nous remercions pleinement pour la confiance qu'il nous fait en nous prêtant gracieusement la très agréable salle des fêtes.

Nous espérons que l'année 2021 sera plus favorable. En tout cas nous vous souhaitons la meilleure année possible à vous tous et à vos proches. Bonne année.

CLUB CYCLOTOURISTE & MARCHE AUBEROCHOIS

Notre association a été fortement perturbée durant la saison 2019 / 2020 par la Covid-19 aussi bien dans les activités sportives que dans les manifestations conviviales que nous organisons habituellement.

Par mesures sanitaires nous avons annulé :

- Le vide-grenier du 1er Mai
- Le voyage à Najac prévu en Juin
- Le repas dansant du mois d'Octobre

Mais soyons optimistes après cette année blanche, espérons que tout cela n'est que partie remise !

Nous souhaitons qu'en 2021 dès le feu vert des autorités sanitaires, nous puissions reprendre nos activités et à nouveau nos évènements amicaux.

Nous remercions M. le Maire et l'équipe municipale pour leur soutien et aide précieuse pour le bon fonctionnement de notre club.

Nous souhaitons une meilleure et belle année 2021 à toutes et à tous.

Rappel des jours de pratique sportive : marcheurs le lundi matin; cyclos le mercredi et le dimanche.

Pour tout renseignement :

- Activité marche : Chantal LABRUNE 06 70 84 19 50
- Activité cyclo : Claude JENNET 06 70 28 67 97



KARATÉ DO SCA PERIGORD

Dans une ambiance familiale, venez découvrir le Karaté.! Le Karaté est un art martial qui vient du Japon.

Derrière l'apprentissage des katas et des techniques de combat vous apprendrez progressivement toutes les règles du Bushido les mêmes que les samourais naguère s'imposaient, c'est le code d'honneur et de morale traditionnelle qui régit l'ensemble des arts martiaux japonais.

Alors si une âme de Samourai sommeille en vous venez nous rejoindre.

Pour tous renseignements contactez Gilles Muller le professeur instructeur fédéral ceinture noire 4ème Dan et arbitre national.

Tél: 07 69 26 45 08





Clovis TALLET, Maire
et le Conseil Municipal de Saint Crépin d'Auberoche
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année

Directeur de la publication : Clovis TALLET

Commission communication : Myriam LAMI, Jean-Marc BAYLE, Audrey OBOEUF, Damien CHAZELAS, Solange SCHLERNITZAUER

Imprimé le 12 janvier 2021 en 300 exemplaires par Imprim' Périgord à Boulazac

Distribué par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique